

PLAN DE PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE

Appel à projets 2021

Réf : Note ANS n°2021 DFT-01 du 11 février 2021 relative à la politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2021

1- CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et des sports s'est mobilisé pour lutter contre les noyades en déployant diverses actions portées dans le cadre de son objet de la vie quotidienne (OVQ) intitulé « Prévenir les noyades et développer l'Aissance aquatique ».

Dans ce cadre, l'Agence Nationale du Sport mobilise des crédits pour le déploiement de ce plan en 2 volets :

- Le « J'Apprends à Nager »
- « L'Aissance Aquatique »

2- LES BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

3- LES MODALITES DE FINANCEMENT

Au-delà de l'organisation, des licences, de l'encadrement du stage et de l'assurance, il sera possible de financer les transports des enfants sur le lieu du stage dans le cas des zones particulièrement éloignées des équipements aquatiques.

Afin de permettre un déploiement le plus large possible sur le territoire régional et également afin de respecter l'enveloppe disponible le nombre d'organisation de stage pourra être limité par structure.

4- DESCRIPTION DES DISPOSITIFS

	« J'Apprends A Nager »	« Aisance Aquatique »
Public Visé	Enfants de 6-12 ans ne sachant pas nager	Enfants de 4-6 ans ne sachant pas nager
Particularité public handicapé	Enfants jusqu'à 14 ans	Enfants jusqu'à 10 ans
Conditions pour les stages		
Période éligible	De 2021 jusqu'en juin 2022	De 2021 jusqu'en juin 2022
Période organisation stages	Pendant les vacances scolaires, les week-ends ou les temps périscolaires	Pendant les temps scolaire (nommés alors « classes bleues » , périscolaire ou extra-scolaire
Durée d'un stage	10h minimum en séances de 30mn à 1h selon niveau et âge des enfants	10h minimum en séances de 30mn à 1h selon niveau et âge des enfants
Formule d'organisation d'un stage	Une séance/jour pendant 2 semaines 2 séances/jour pendant une semaine 1 séance ou 2 par week-end Possibilité 1 séance un jour par semaine	Formule massé : Une séance/jour pendant 2 semaines. 2 séances/jour pendant une semaine ou pour les classes transplantées
Conditions d'organisation	Partenariat souhaité avec les collectivités territoriales	Souhait d'une réunion préalable avec les parents. Fournir projet pédagogique et un emploi du temps prévisionnel. Déclaration ACM ou agrément sorte scolaire. Avis préalable DASEN pour « classes bleues »
Territoire	Priorité QPV ZRR. Taux équipement de bassin de natation inférieur à moyenne nationale (0,95 bassin pour 10 000 habitants)	Priorité QPV ZRR. Taux équipement de bassin de natation inférieur à moyenne nationale (0,95 bassin pour 10 000 habitants)
Lieu de pratique	Piscine ou milieu naturel aménagé Profondeur : l'enfant ne doit pas avoir pied au fond	Piscine ou milieu naturel aménagé Profondeur : l'enfant ne doit pas avoir pied au fond
Nombre d'enfants par stage	12 enfants maximum par éducateur prioritairement issus des QPV ou ZRR et territoires carencés	10 enfants maximum par éducateur
Encadrement	Personnel qualifié pour enseigner l'apprentissage de la natation et assurer la sécurité des enfants	Personnel qualifié pour enseigner l'apprentissage de la natation et assurer la sécurité des enfants

Validation en fin de stage	Capacité à Savoir Nager attestée par la réussite au test du « Sauv'nage » validée par un évaluateur de l'Ecole de Natation Française. Tests passés sans recours à des dispositifs de flottaison Possibilité de suivre un 2 ^{ème} stage si nécessaire	Evaluation des acquis doit correspondre aux compétences décrites dans les 3 paliers (1). Evaluation continue ou en fin de stage. Evaluation passée sans recours à des dispositifs de flottaison Possibilité de suivre un 2 ^{ème} stage si nécessaire
Licence assurance	Les enfants doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation (Ou Fédération membre du CIAA) pour assurance et validation des tests. (coût pris en charge)	Les enfants doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation pour assurance (hors temps scolaire) (coût pris en charge)
Conditions financières	Stages gratuits pour les enfants	Stages gratuits pour les enfants

- (1) 3 niveaux de compétence (des paliers) constituant un continuum sont distingués :
- Palier 1 : entrer seul dans l'eau ; se déplacer en immersion totale ; sortir seul de l'eau
 - Palier 2 : sauter ou chuter dans l'eau ; se laisser remonter ; flotter de différentes façons ; regagner le bord et sortir de l'eau
 - Palier 3 : entrer seul dans l'eau par la tête ; remonter aligné à la surface ; parcourir 10m position ventrale tête immergée ; se retourner et flotter sur le dos bassin en surface ; regagner le bord et sortir seul de l'eau

5- LES MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES

Tous les projets devront être adressés à la **Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation (LBFCN)** qui porte le dispositif pour l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.
Le choix des structures prestataires de la LBFCN se fait en lien avec les SDJES et la DRAJES et sous la coordination d'un Conseiller Technique Sportif.

CONTACTS

Virginie RENARD – Assistante administrative - Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation
mail : ligue@natationbfc.fr / Téléphone : 03 80 52 46 33

Daniel PLANCHE – Trésorier de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Natation
mail : planche.daniel@wanadoo.fr / Téléphone : 06 07 95 29 31

Patrice LIBOZ – Conseiller Technique Sportif (CTS) – Fédération Française de Natation
mail : pliboz@yahoo.fr / Téléphone : 06 63 51 18 89

Sébastien MAILLARD – Conseiller d'animation sportive DRAJES
mail : sebastien.maillard@jscs.gouv.fr / Téléphone : 03 80 68 39 23

Les projets peuvent être proposés à la Ligue de Natation jusqu'**au 15 Décembre 2021**.